



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2010 COMPTE RENDU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h.

Il revient sur la catastrophe du 15 juin 2010. Il rend hommage à la solidarité des Lorguais, de la Police Municipale, des Sapeurs Pompiers, des Gendarmes, des Services Municipaux, du Comité Communal des Feux de Forêt, des artisans, des commerçants et des directeurs, professeurs des écoles. Il leur adresse sa gratitude et des remerciements. Il remercie le Président du Conseil Général pour l'aide en moyens techniques et humains et le concours financier qui interviendra ultérieurement.

La commune a immédiatement demandé le classement en état de catastrophe naturelle. Le 21 juin 2010, le décret a été pris.

En hommage aux victimes, il demande d'observer une minute de silence.

ORDRE DU JOUR

1) ELECTION DE DEUX ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme MANGIN, Adjointe aux Affaires Scolaires.

Le Conseil Municipal désigne trois assesseurs chargés de veiller au bon déroulement du scrutin, à savoir Mme POULY, M. CHEVALLEREAU et M. BERTEAS.

Sont candidats pour la liste de la majorité municipale : Mme VIGNAL en tant qu'Adjointe aux Affaires Sociales et M. MICHEL en tant qu'Adjoint aux Affaires Culturelles et à l'Animation.

Pour la liste de l'opposition municipale sont candidats : Mme DESHAYE et M. BROUSSARD.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers en exercice : 29

- Nombre de votants : 28
- Suffrages blancs ou nuls : 6
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Liste majorité municipale : 15 voix
- Liste opposition municipale : 7 voix

Mme VIGNAL et M. MICHEL sont proclamés Adjointes et immédiatement installés.

2) INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Monsieur le Maire indique que les indemnités restent les mêmes que précédemment. Les indemnités maximales pouvant être versées sont les suivantes :

Maire	: 55% de l'indice brut 1015
Adjoint	: 22% de l'indice brut 1015
Conseiller Municipal bénéficiant d'une délégation	: 6% de l'indice brut 1015

Monsieur le Maire : les adjoints font un travail à temps plein et leur indemnité est dérisoire.

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : COMMUNE

M. BARET présente le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		3 807 775,76		1 245 153,50		5 052 929,26
Opérations de l'exercice	7 836 371,91	8 782 801,21	3 749 075,71	3 083 520,53	11 585 447,62	11 866 321,74
TOTAUX	7 836 371,91	12 590 576,97	3 749 075,71	4 328 674,03	11 585 447,62	16 919 251,74
Résultats de Clôture		4 754 205,06		579 598,32		5 333 803,38
Restes à réaliser			8 423 200	7 843 620	8 423 200	7 843 620
Totaux cumulés	7 836 371,91	12 590 576,97	12 172 275,71	12 172 294,03	20 008 647,62	24 762 871,74

Résultats cumulés	4 754 205,06	18,32	4 754 223,38
-------------------	--------------	-------	--------------

Monsieur le Maire : Concernant la hausse des dépenses de personnel, plusieurs cadres partaient en retraite ce qui a nécessité des doublons sur certains postes.

M. BARET : Sur le plan de la gestion, la commune est saine. Par exemple, le taux d'endettement est de 52€ par habitant, bien inférieur à la moyenne d'une commune de même strate.

Monsieur le Maire : le budget du CCAS est autonome. En 2008, 24 emplois précaires ont été titularisés. Le coût est de 70 000 € par an, si on ajoute le coût que représentaient les salaires et charges de la directrice, (50 000 €) vous retrouvez le montant de la subvention.

Mme GRIVET : que comptez-vous faire pour limiter la hausse des dépenses ?

Monsieur le Maire : le Compte Administratif présente un excédent de 946 000 € environ, comparable au Compte Administratif 2008 si on ajoute les droits de mutation qui ont chuté de 46%. L'excédent de clôture est de 4 757 000 € en progression de 1 million d'euros, avec les investissements de 3 635 000 € qui ont été réalisés : aménagement de la place du Perron, la rue du Docteur Courdouan, le plancher Saint Ferréol, les acquisitions foncières, et les travaux des places Neuve, Saint François, Engelarié.

Que les recettes de fonctionnement augmentent c'est normal, c'est l'évolution naturelle et économique de toute commune en développement. Par contre ce qui n'est pas normal, c'est que les recettes ne suivent pas. La Commune ne rentre plus de recettes supplémentaires depuis 2,5 ans sur les taxes foncières à cause d'une politique passée désastreuse en matière d'équipements (STEP).

Et nous en payons aujourd'hui les terribles erreurs. On pourrait augmenter arbitrairement les recettes en augmentant tout simplement les impôts, mais nous ne le ferons pas.

Nous devons nous montrer vigilant sur les augmentations des charges de fonctionnement. Mais comme je vous l'ai déjà dit ces dépenses sont des investissements réalisés au seul profit de nos concitoyens pour servir leurs besoins et redonner à notre commune ses lettres de noblesse. Il y a eu la création de l'office municipal de la culture et de l'ALSH.

On paie vos erreurs. Le financement de la station d'épuration va passer de 80 à 50% sur 6 000 000 € de travaux, la perte est de 1 800 000 €. C'est notre bombe à retardement.

Une collectivité territoriale, ne fonctionne pas comme une entreprise dans une économie de marché, elle ne répond pas au marché de l'offre et de la demande, elle répond aux besoins de nos administrés que nous accompagnons avec une gestion rigoureuse de l'argent public.

La dette a baissé, l'épargne a été augmentée et les investissements ont été réalisés. .

Nous avons levé le frein au développement de l'économie, bientôt je vous proposerais des mesures nouvelles pour développer encore un peu plus cette économie.

On ne peut pas nier la réalité, que cela plaise ou non, Lorgues renaît de ses cendres de 2007 et de la vie végétative où elle était plongée.

Et cela grâce aux Lorguais qui nous ont fait confiance, elle peut être fière de son équipe et de ses agents municipaux.

4) COMPTE DE GESTION 2009 DU RECEVEUR MUNICIPAL : COMMUNE

A l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal est adopté.

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

M. BARET présente le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		864 540,44	52 017,38		52 017,38	864 540,44
Opérations de l'exercice	1 153 357,29	1 256 181,71	137 323,93	103 495,71	1 290 681,22	1 359 677,42
TOTAUX	1 153 357,29	2 120 722,15	189 341,31	103 495,71	1 342 698,60	2 224 217,86
Résultats de Clôture		967 364,86	85 845,60			881 519,26
Restes à réaliser			470 000	556 000	470 000	556 000
Totaux cumulés	1 153 357,29	2 120 722,15	659 341,31	659 495,71	1 812 698,60	2 780 217,86
Résultats cumulés		967 364,86		154,40		967 519,26

Monsieur le Maire : Ce service public est en régie. Nous réinvestissons l'excédent dans la construction de nouveaux réseaux. En 2010, 300 000 € ont été investis pour alimenter des quartiers privés d'eau. Nous rattrapons ainsi le retard accumulé.

Le Compte Administratif 2009 du service public de distribution d'eau potable est adopté à l'unanimité.

6) COMPTE DE GESTION 2009 DU RECEVEUR MUNICIPAL : SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

A l'unanimité, le compte de gestion du receveur municipal est adopté.

7) COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

M. BARET présente le Compte Administratif qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		632 619,53	29 438,02		29 438,02	632 619,53
Opérations de l'exercice	295 083,13	325 811,86	47 736,56	74 272,62	342 819,69	400 084,48
TOTAUX	295 083,13	958 431,39	77 174,58	74 272,62	372 257,71	1 032 704,01
Résultats de Clôture		663 348,26	2901,96			660 446,30
Restes à réaliser			5 519 000	5 521 910	5 519 000	5 521 910
Totaux cumulés	295 083,13	958 431,39	5 596 174,58	5 596 182,62	5 891 257,71	6 554 614,01
Résultats cumulés		663 348,26		8,04		663 356,30

Monsieur le Maire : la nouvelle station d'épuration est le plus gros projet que la commune ait eu à réaliser. Le budget 2011 ne sera plus le même. D'ici la fin de l'année, les travaux seront notifiés aux entreprises.

8) COMPTE DE GESTION 2009 DU RECEVEUR MUNICIPAL : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le compte de gestion du receveur municipal est adopté.

9) COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

M. BARET présente le Compte Administratif qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		33 397,18				33 397,18
Opérations de l'exercice	67 667,67	7 386,18			67 667,67	7 386,18

TOTAUX	67 667,67	40 783,36			67 667,67	40 783,36
Résultats de Clôture	26 884,31				26 884,31	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	67 667,67	40 783,36			67 667,67	40 783,36
Résultats cumulés	26 884,31				26 884,31	

Le Compte Administratif 2009 du service extérieur des Pompes Funèbres est adopté à l'unanimité.

10) COMPTE DE GESTION 2009 DU RECEVEUR MUNICIPAL : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

A l'unanimité, le compte de gestion du receveur municipal est adopté.

11) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme REMY propose l'attribution des subventions suivantes :

Lorgues Animation Vidéo	: 1 500 €
Harmonie Lorguaise	: 1 250 €
Souvenir Français	: 1 000 €

Monsieur le Maire : pour le Souvenir Français, il s'agit d'une subvention exceptionnelle. Je remercie Mme SORASSO pour le travail qu'elle fait pour le devoir de mémoire et l'action pédagogique réalisée auprès des écoles.

M. FITO : la demande de subvention présentée par « Bio Consommateur » n'est pas présentée ?

Monsieur le Maire : non car je n'ai pas confiance en ces personnes et elles n'ont pas apporté les documents comptables nécessaires après avoir profité pendant plus de 10 ans des installations communales. La commune n'est pas une vache à lait.

Accord unanime du Conseil Municipal pour ces subventions.

12) DEFINITION DES DOMAINES DANS LESQUELS LE MAIRE POURRA INTENTER AU NOM DE LA COMMUNE DES ACTIONS EN JUSTICE OU DEFENDRE CELLE-CI DANS LES ACTIONS INTENTEES CONTRE ELLE

M. KHATCHIKIAN, rapporteur, propose Monsieur le Maire puisse ester en justice pour toutes les actions concernant la commune en demande ou en défense devant les juridictions civiles, administratives ou pénales y compris les constitutions de partie civile.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'éviter les vices de forme.

M. BROUSSARD : combien de procédures sont engagées ?

Monsieur le Maire : je peux vous citer certaines actions :

- Un procès perdu contre l'ancien brigadier chef de police municipale
- Un procès gagné contre les riverains de la Canal.

Nous sommes aussi attaqués par des propriétaires pour des problèmes de permis de construire.

La délibération est adoptée par 21 voix contre 7 (Mmes et MM. BROUSSARD, DESHAYE, GRIVET, OBERTI, POULY, FITO, REBIERE).

Monsieur le Maire : voter contre c'est empêché la commune de se défendre, vous êtes irresponsables.

13) ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE AU LIEU-DIT « LES BRUNETTES » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LORGUES

M. PERRIN rapporteur.

La société de transports Jean-Louis souhaite exploiter une carrière de calcaire sur les terrains cadastrés G 779-780 lieu-dit les Brunettes. La production maximale demandée est de 35 000 tonnes par an pour une durée de 15 ans. Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Mme DESHAYE : par deux fois vous avez donné un avis favorable.

Monsieur le Maire : effectivement, en mai 2008 j'ai reçu un courrier auquel, en réponse je l'invitais à prendre rendez-vous avec les services techniques de la commune. Depuis je n'ai plus jamais eu de nouvelle de ce monsieur que je ne connais pas et que je n'ai jamais rencontré contrairement à ses allégations mensongères par presse interposée. Je n'ai jamais eu connaissance du projet que j'ai découvert comme tout le monde au moment de l'enquête publique. J'ai reçu une proposition de réfection des ponts comme je l'ai déjà fait pour d'autres entreprises qui s'engagent à réparer pour déroger un temps donné à leur passage sur un chemin au tonnage limité. J'ai le sentiment que l'entrepreneur a tenté de nous abuser dans cette affaire. Il n'y aura pas de carrière au quartier des Brunettes et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour l'empêcher.

Je vous demande dans l'intérêt de la commune, pour le respect de son environnement et à la sécurité des riverains de bien vouloir vous prononcer contre ce projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

14) ACQUISITION D'UN TERRAIN

M. GROUILLER rapporteur.

Afin de réaliser l'aménagement du quartier de l'Etang, il est nécessaire de faire l'acquisition d'une parcelle de terrain. Il est proposé d'acquérir le terrain cadastré L 1242 d'une superficie de 202 m² au prix de 11 250 €, conformément à l'estimation du Domaine.

Monsieur le Maire : les autres propriétaires ont cédé gratuitement du terrain. Mais compte tenu de la superficie prise par rapport au terrain, la demande de ce propriétaire est légitime. La création de ce chemin est prévue au Plan d'Occupation du Sol par un emplacement réservé. Mais cela n'avait pas été fait.

Accord unanime du Conseil Municipal pour cette acquisition.

15) ACCUEIL DES LOISIRS SANS HEBERGEMENT : TARIFICATION DES ACTIVITES

Mme GRANADO propose d'appliquer les tarifs suivants :

Cas n°1 : séjour avec nuitée(s)

La participation des familles par enfant variera de 30 à 50% du coût de revient du séjour selon les tranches du quotient familial :

0 à 400 €	Prise en charge famille	30%
401 à 800 €	Prise en charge famille	35%
801 à 1 150 €	Prise en charge famille	40%
1 151 € à 1 250 €	Prise en charge famille	45%
Plus de 1 250 €	Prise en charge famille	50%

Cas n°2 : sortie à la journée avec activité payante

Tarif unique qui correspond à 40% du coût de revient de la sortie, avec un plafond de 15 € par enfant.

Accord unanime du Conseil Municipal.

16) APPELLATION « SQUARE GENERAL DE GAULLE »

M. MENET propose que la partie haute de la place d'Antrechaus (Monument aux Morts) porte le nom de « square Général de Gaulle ».

Monsieur le Maire précise que les associations patriotiques sont d'accord.

Accord unanime du Conseil Municipal.

17) DROIT DES SOLS – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS : CONVENTION CAD / COMMUNE DE LOGUES

M. GROUILLER présente le projet de convention relatif à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables) et des certificats d'urbanisme opérationnels.

Accord unanime du Conseil Municipal.

18) QUESTIONS DIVERSES

a- Subvention du Conseil Régional

Monsieur le Maire informe que le Conseil Régional a attribué une subvention de 10 000 € à la commune pour l'opération façades.

b- Communauté d'Agglomération Dracénoise

Monsieur le Maire informe que la C.A.D. prévoit une enveloppe de 23 000 € pour la réhabilitation de la déchèterie de LOGUES. Par ailleurs, la C.A.D. va prochainement engager les travaux de création d'un terrain de football en synthétique.

c- Questions du groupe d'opposition

- Présentation publique des travaux de la Place d'Antrechaus :

Monsieur le Maire : les travaux ont été présentés en commissions des travaux et d'urbanisme et on peut aller sur place pour voir les travaux.

- Réunion de la commission d'accès aux handicapés

Monsieur le Maire : en 2015, l'accès aux infrastructures publiques sera obligatoire. Il y a une réflexion sur l'ensemble de la commune.

- Etat d'avancement de l'acquisition de la Maison de Retraite des Père Assomptionnistes

Monsieur le Maire : le compromis n'est toujours pas signé et nous sommes en attente des diagnostics amiante, plomb etc.. Et il faut évaluer ces coûts qui seront à la charge du vendeur. Par ailleurs, le vendeur veut que soit précisé dans l'acte que le terrain est interdit à toute construction, et je ne suis pas d'accord de payer un terrain sans valeur au prix fort. Rien n'est signé. De toute façon est dans le périmètre de préemption urbain.

Mme CARRE : le vendeur est-il tenu de faire les travaux ?

Monsieur le Maire : non, mais l'acheteur n'a pas à payer des travaux qui ne relèvent pas de sa responsabilité. Si la commune doit faire les travaux, il faut réviser le prix d'acquisition à la baisse.

- Inondations du 15 juin 2010

Le groupe d'opposition demande l'annulation du projet de construction de l'hôtel de police.

Monsieur le Maire : non. Nous mènerons ce projet à terme. Les travaux débuteront fin septembre.

- Création d'une commission de prévention des risques naturels

Monsieur le Maire : si la démagogie était rétribuée vous seriez milliardaire. La première prévention aurait été que vous ne délivriez pas en son temps de permis de construire au bord de la Florieye et au Réal Calamar.

Monsieur le Maire remercie à nouveau l'ensemble des élus et des services municipaux qui ont mené à bien les secours lors de la catastrophe du 15 juin dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25.